Le réseau de transport d'électricité

SNCF RÉSEAU

Concertation sur le décompte ferroviaire - Atelier de travail : Evolutions des modalités d'accès à l'information et aux données de consommation

30 Novembre 2023



Copyright RTE – 2021. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Bienvenue



Ont accepté aujourd'hui l'invitation de RTE et SNCF Réseau :

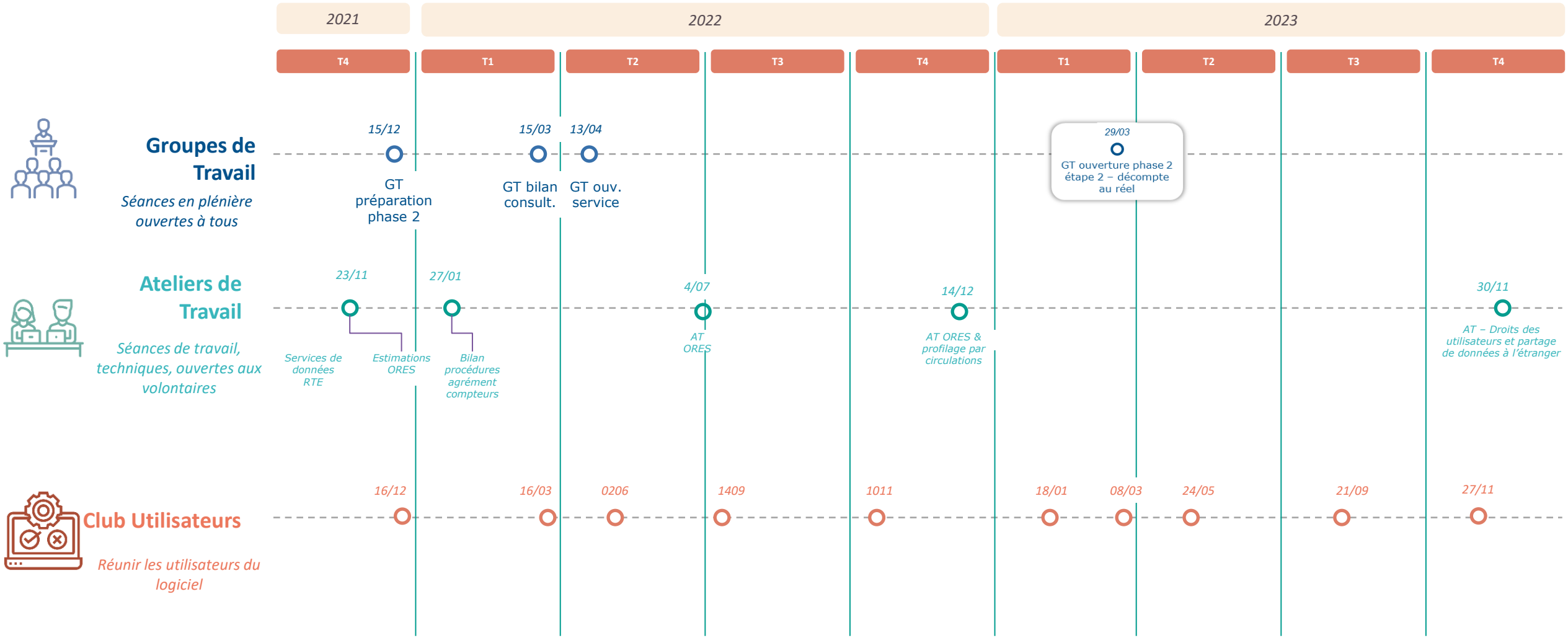
- Akiem
- CFL Cargo
- DB - ECR
- EDF DOAAT
- Engie
- Europorte
- Eurostar
- LFP PERTHUS
- Lineas
- REGIORAIL
- SNCF FRET
- SNCF Voyageurs
- Trenitalia
- Transdev
- UTP
- Captrain

Atelier de travail - modalités :

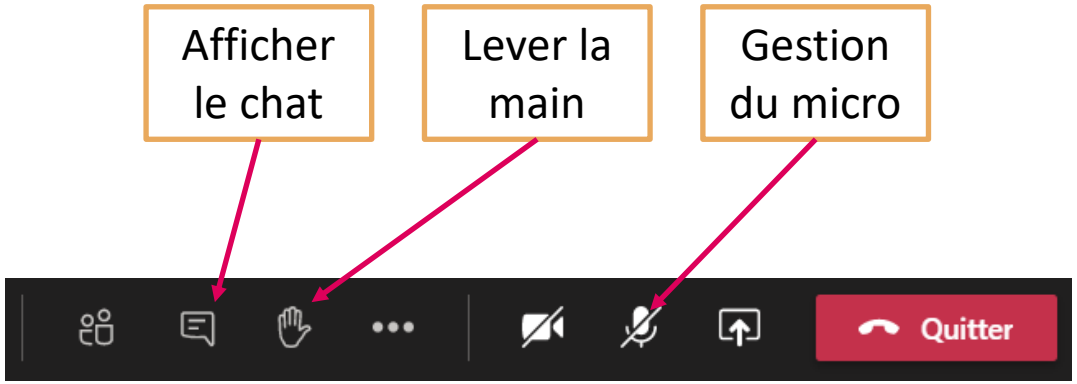
Notre objectif aujourd'hui est d'échanger avec vous

Nous allons vous présenter certains éléments, et vous poser des questions, le but est de récolter vos retours et vos besoins en séance

Planning de concertation



Règles du jeu – Atelier de travail



- Nous sommes nombreux, pour le confort de tous, merci de **penser à couper vos micros**.
- Pour rendre cet atelier **interactif**, nous vous invitons à **poser vos questions et à réagir au fur et à mesure**, par écrit (chat) ou en « levant la main ».
- Un **formulaire d'enquête** vous sera Excel vous sera partagé, que vous pourrez **renvoyer** après la présentation.

SOMMAIRE



1. Gestion des droits dans DECOFER

2. Processus de déclaration dans l'écosystème RTE - DECOFER

3. API Train Energy Metering

4. Principe de supervision des EMS

Principe de gestion des droits dans DECOFER

A ce jour, dans l'application DECOFER, il y a deux périmètres d'accès aux données qui sont les mêmes pour tous les utilisateurs d'une entreprise et qui sont liés à la détention ou à l'utilisation d'un engin

EF / Société propriétaire de l'engin

A accès aux fonctions de gestion du parc :

- Déclare la création des engins et des EMS
- Déclare les locations
- Envoie des commandes en vue de la maintenance
- Visualise la configuration

EF utilisatrice de l'engin

A accès aux données de consommation sur les engins qu'il utilise :

- Visualise les courbes de charge à la maille d'un EMS
- Télécharge les exports d'une donnée à la maille de son entreprise / d'une entité
- Peut accéder aux API de consommation

L'EF peut être à la fois propriétaire et utilisatrice d'engins de son parc

Seul le consommateur à accès aux données de consommation des engins qu'il utilise
Le propriétaire d'engin a accès aux fonctions de gestion du parc

Gestion actuelle des droits d'une société/engins :

Sur une période donnée* :

	J'administre l'engin/ l'EMS	J'accède aux données de consommation	Je supervise les données pour la maintenance
Ma société/EF est propriétaire loueur de l'engin	✓		✓
Mon EF est locataire utilisatrice de l'engin		✓	
Mon EF est propriétaire et utilisatrice de l'engin	✓	✓	✓

**une location a une date de début et une date de fin de même la propriété d'un engin peut être cédée à un autre propriétaire*

Accès au données pour les circulations géolocalisées hors de France

NEW

Lors du franchissement de frontière d'un train hors de la France, le contrat prévoit de ramener les droits d'accès aux consommations au niveau du propriétaire de l'engin :

Lorsque l'engin circule hors de la France, implémentation d'une nouvelle règle de gestion modifiant les accès aux données:

	Administre l'engin/ l'EMS	Accède aux données de consommation	Supervise les données pour la maintenance
Ma société/EF est propriétaire loueur de l'engin	✓	✓	✓
Mon EF est locatrice utilisatrice de l'engin		✗	
Mon EF est propriétaire et utilisatrice de l'engin	✓	✓	✓

Droits affinés au sein d'une même entreprise / société

NEW

Trois profils opérateurs disponibles pour les sociétés / entreprises ferroviaires

Afin que les entreprises puissent différencier les droits de leurs utilisateurs dans DECOFER, RTE propose de mettre à disposition des opérateurs des entreprises plusieurs profils. Les utilisateurs et leurs profils seront gérés directement sur le portail par un ou des acteurs désignés par la société en tant qu'administrateurs.



1- Profil administrateur des utilisateurs



2- Profil de gestion des EMS et Engins Moteurs



3- Profil d'accès aux données de consommation

A noter que :

- Pour un même utilisateur, il est possible de cumuler les profils, dans ce cas les droits sont complémentaires.
- Pour les utilisateurs ayant accès à plusieurs entreprises, il est tout à fait possible d'avoir des profils différents en fonction de l'entreprise

1- Profil administrateur des utilisateurs



Self-care

Un administrateur:

- Accède à un écran de gestion des utilisateurs sur le portail DECOFER
- Pour chaque utilisateur, configure les accès au portail en sélectionnant un ou plusieurs profils parmi les trois profils disponibles

Granularité

- Sur le ou les profils sélectionnés, l'administrateur peut restreindre les accès aux engins par entité.

Autorisation

- L'administrateur peut autoriser les utilisateurs d'une autre entreprise à accéder aux données des engins par entité (avec le ou les profils choisis)

2- Profil gestion des EMS et Engins Moteurs



Pour un utilisateur disposant du profil gestion des EMS et Engins Moteurs dans DECOFER

Fonctions accessibles

Administration du parc

- Créé des engins, EMS et rames

Uniquement pour le parc dont l'entreprise est propriétaire :

- Modifie des engins, des EMS et des rames
- Déclare et modifie des locations

Actions de maintenance

Uniquement pour le parc dont l'entreprise est propriétaire :

- Envoi des commandes de configuration, d'énergie
- Accède aux données de paramétrage des EMS

Fonctions inaccessibles

Données de consommation

Pour tous les engins accessibles :

- N'accède pas aux exports de données aux mailles de l'entreprise ferroviaire, activité ou EMS
- N'accède pas à la visualisation des courbes de charge maille EMS

3- Profil d’accès aux données de consommation



Pour un utilisateur disposant du profil "accès aux données de consommation"

Fonctions accessibles

Fonctions inaccessibles

Données de consommation

Pour les engins dont l’entreprise est utilisatrice :

- Accède aux exports de données à la maille de l’entreprise ferroviaire, activité ou EMS
- Accède à la visualisation des courbes de charge maille EMS

Administration du parc

Pour tous les engins :

- Ne peut pas créer, modifier des engins, EMS et rames
- Ne peut pas déclarer et modifier des locations

Actions de maintenance

Pour tous les engins :

- Ne peut pas envoyer des commandes de configuration, d’énergie
- N’accède pas aux données de paramétrage des EMS

SOMMAIRE



1. Gestion des droits dans DECOFER

2. Processus de déclaration dans l'écosystème RTE-DECOFER

3. API Train Energy Metering

4. Principe de supervision des EMS

Processus de déclaration d'un premier administrateur

NEW

Prérequis – La société doit disposer d'un code EIC, et doit être enregistrée par RTE:

- *soit en tant qu'Entreprise Ferroviaire, titulaire d'un contrat de décompte ferroviaire*
- *soit en tant que Loueur d'Engins*

1 **L'entreprise désigne un premier administrateur**



2 **RTE inscrit le premier administrateur et le créé**



Une reprise de donnée est à prévoir sur le premier administrateur pour les entreprises déjà inscrites

Processus de migration pour les utilisateurs existants du portail

NEW

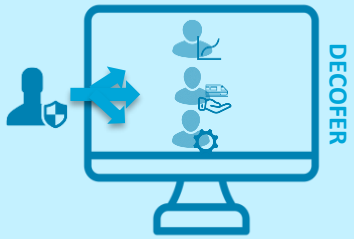
1



RTE migre l'ensemble utilisateurs en affectant leur par défaut :

- Tous les droits en gestion d'EMS et accès aux données de consommation
- Pour l'ensemble des entreprises enregistrées par RTE

2



Le premier administrateur de l'entreprise vérifie les profils attribués pour chacun des utilisateurs habilités pour son entreprise et effectue les modifications de profils si nécessaire

Processus rattacher utilisateur dans DECOFER

NEW

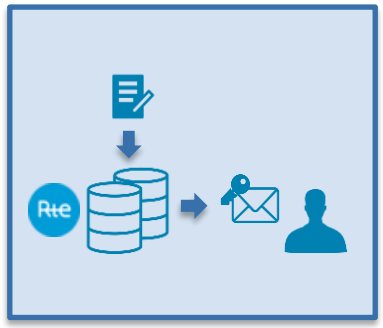
1. Rattachement d'un nouvel utilisateur

1



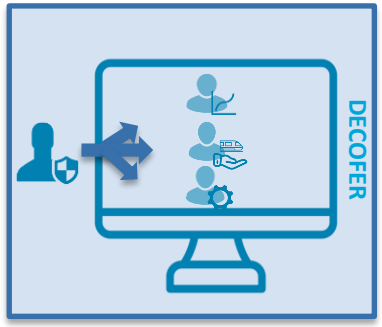
Un administrateur de la société adresse une demande de création de compte utilisateur

2



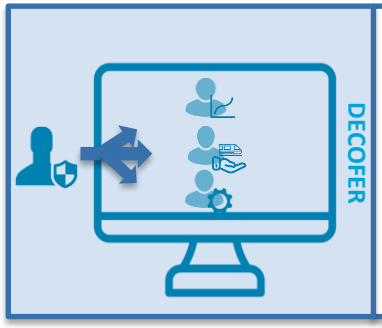
RTE enregistre l'utilisateur et créé les accès et les envoie à l'utilisateur par mail

3



Un administrateur accède au portail DECOFER et attribue un (ou plusieurs) profil (s) à l'utilisateur

2. Rattachement d'un utilisateur existant



Un administrateur accède au portail DECOFER et attribue un (ou plusieurs) profil (s) à l'utilisateur (y compris hors de son entreprise) déjà enregistré dans DECOFER

SOMMAIRE



1. Gestion des droits dans DECOFER

2. Processus de déclaration dans l'écosystème RTE-DECOFER

3. API Train Energy Metering

4. Principe de supervision des EMS

API Train Energy Metering



Vous êtes une Entreprise Ferroviaire titulaire d'un Contrat de Décompte Ferroviaire

L'API Train Energy Metering vous permet de récupérer les Données CEBD de vos compteurs embarqués (EMS) dans les Engins Moteur que vous utilisez, collectées par RTE via son DCS (Data Collecting System) ou reçues via les flux IRS 90 930.

Deux options sont disponibles:

- **Les données brutes,** issues des EMS actifs, sans traitement (hormis des décalages de dates et un dédoublonnage)
- **Les données validées issues des EMS, et corrigées et/ou complétées par RTE le cas échéant. Ce sont ces données qui sont prises en compte dans le calcul de votre décompte**, en application des règles décrites dans le document des *Règles fonctionnelles de traitement des données de comptage pour le calcul des décomptes ferroviaires,* annexe [12] du contrat de décompte ferroviaire.

Cette API sera disponible sur le Portail Data de RTE au 1er trimestre 2024

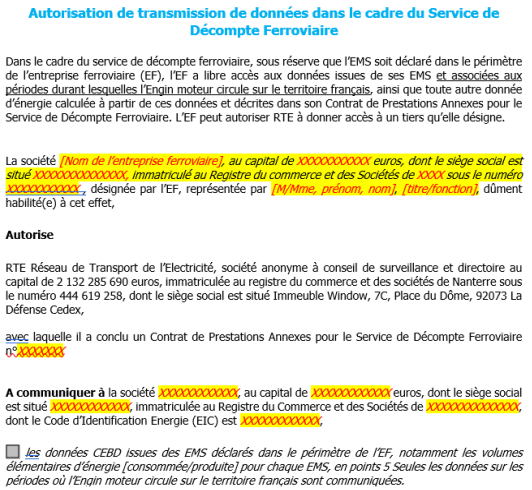
API Train Energy Metering

Vous êtes une Entreprise Ferroviaire titulaire d'un Contrat de Décompte Ferroviaire

Vous pouvez mandater une société tiers pour qu'elle ait accès à vos données sur l'API Train Energy Metering

Conditions générales du Contrat de Décompte Ferroviaire:

"Au travers d'une autorisation de transmission de données, l'EF peut autoriser RTE à donner accès à ces données à un tiers, autre que le GI, qu'elle désigne."



Autorisation de transmission de données dans le cadre du Service de Décompte Ferroviaire

Dans le cadre du service de décompte ferroviaire, sous réserve que l'EMS soit déclaré dans le périmètre de l'entreprise ferroviaire (EF), l'EF a libre accès aux données issues de ses EMS et associées aux périodes durant lesquelles l'Engin moteur circule sur le territoire français, ainsi que toute autre donnée d'énergie calculée à partir de ces données et décrites dans son Contrat de Prestations Annexes pour le Service de Décompte Ferroviaire. L'EF peut autoriser RTE à donner accès à un tiers qu'elle désigne.

La société *[Nom de l'entreprise ferroviaire], au capital de XXXXXXXXXX euros, dont le siège social est situé XXXXXXXXXXXXX, immatriculé au Registre du commerce et des Sociétés de XXXX sous le numéro XXXXXXXXXX*, désignée par l'EF, représentée par *[M/Mme, prénom, nom], [titre/fonction]*, dûment habilité(e) à cet effet,

Autorise

RTE Réseau de Transport de l'Electricité, société anonyme à conseil de surveillance et directoire au capital de 2 132 285 690 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 444 619 258, dont le siège social est situé Immeuble Window, 7C, Place du Dôme, 92073 La Défense Cedex,

avec laquelle il a conclu un Contrat de Prestations Annexes pour le Service de Décompte Ferroviaire n°*XXXXXXX*

A communiquer à la société *XXXXXXXXXX*, au capital de *XXXXXXXXXX* euros, dont le siège social est situé *XXXXXXXXXX*, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de *XXXXXXXXXXXX*, dont le Code d'Identification Energie (EIC) est *XXXXXXXXXX*,

☐ *les données CEBD issues des EMS déclarés dans le périmètre de l'EF, notamment les volumes élémentaires d'énergie [consommée/produite] pour chaque EMS, en points 5 Seules les données sur les périodes où l'Engin moteur circule sur le territoire français sont communiquées.*

- Via cette Autorisation de Transmission de données (voir Annexe 13 des CG du contrat), l'EF (société mandante) autorise une société B (société mandataire) à accéder à ses données CEBD, pour une durée indéterminée, ou une période donnée.

- Après traitement de la demande par RTE, la société B mandataire peut accéder aux données CEBD de l'EF via l'API.

API Train Energy Metering – IM(*)

Vous êtes un Gestionnaire d'Infrastructure titulaire d'un Contrat de Décompte Ferroviaire

Conditions générales du Contrat de Décompte Ferroviaire:

"La souscription du service au travers du Contrat par l'EF pour un GI donné vaut autorisation par l'EF à ce que RTE mette à disposition du GI du réseau ferré sur lequel circulent ses Engins moteur, les données déclaratives relatives à son parc d'Engins moteur et d'EMS les données issues des EMS pour les périodes où ses Engins circulent sur le réseau du GI."

Vous accédez aux données de consommation des Engins Moteur des EF décomptantes circulant sur votre réseau via l'API Train Energy Metering - IM .

Cette API sera disponible sur le Portail Data de RTE au 1er trimestre 2024

SOMMAIRE



1. Gestion des droits dans DECOFER

2. Processus de déclaration dans l'écosystème RTE-DECOFER

3. API Train Energy Metering

4. Principes de supervision des EMS

Supervision des EMS

CONTRAT DE PRESTATIONS ANNEXES POUR LE SERVICE DE DÉCOMPTE FERROVIAIRE

4.3 Périmètre du service

Dans le cadre du service, RTE met en place une application informatique [DECOFER] et une organisation pour les activités suivantes :

- *la **supervision des EMS**, le suivi du bon déroulement de la télérelève et des traitements de la chaîne de comptage, ce qui inclut les opérations de qualification, de correction et de validation des données, et le cas échéant la réalisation de reporting.*

Objectifs de la supervision des EMS

Pour contrôler la **qualité** et la **complétude** des données télé-relevées, **RTE** a mis en place un processus de supervision **industrialisé** périodique.

Objectifs:

- Identifier **rapidement** une liste des compteurs dont le fonctionnement est **suspecté** « anormal ».
- Comparer cette analyse aux semaines précédentes.

RTE partage ces informations aux **Entreprises Ferroviaires régulièrement dans un rapport de supervision** afin qu'elles mettent en place les actions nécessaires à la remise en état **du ou des EMS concernés** dans les meilleurs délais.

Contenu des indicateurs de supervision

Indicateurs Calculés

Complétude

- Absence de fichier d'énergie reçus
- Fichiers rejetés ou vides
- Déplacement sans consommation
- Profilage par circulation

Qualité

- Aberrance énergie
- Aberrance géolocalisation
- Énergie active nette négative
- Qualité de la tension

- Ces contrôles s'appliquent à la maille **compteurs** et la maille **rame.**

- Ces indicateurs sont calculés par DECOFER sous forme de taux et nombre d'occurrences des cas d'aberrance sur une semaine RTE.

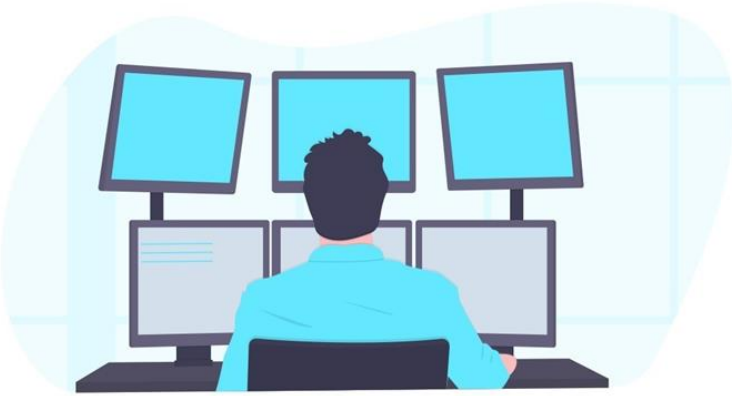
- Des seuils sont fixés pour chaque indicateur, et le non-respect des seuils génère des alertes dans DECOFER.

Rôle des opérateurs CASTER

Des opérateurs du Centre Administration et Supervision Télémaintenance Régional (CASTER) de Lyon supervisent le fonctionnement des EMS.

Les opérateurs **CASTER** ont pour rôle de:

- Analyser les nouvelles alertes et les qualifier (confirmation ou réfutation)
- Générer un rapport de supervision



Les rapports de supervision n'incluent pas d'informations sur les volumes de consommation des engins ni sur leur géolocalisation.

Principes de diffusion des rapports de supervision

NEW

L'équipe CASTER –RTE met à disposition de chaque le rapport de supervision *(à une périodicité à définir avec l'EF, en fonction du nombre d'EMS du parc de l'EF)*

Cible dans DECOFER:

- Mettre à disposition des entreprises ferroviaires un écran dédié présentant le résultat de la supervision dans DECOFER
- Ouvrir l'accès de cet écran aux propriétaires d'engins.

RDV prochain Key User pour la co-conception prévu le 12/01/2024



Merci de votre attention